

# **Guide de bonnes pratiques** à l'intention des porteurs de projet de méthanisation agricole

---

ÉCHANGES AVEC LES ÉLUS DE MON TERRITOIRE

---

**Aile**

initiative  
énergie  
environnement

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>DIALOGUER AVEC SES ÉLUS – LES ÉTAPES EN QUESTIONS / RÉPONSES</b>	<b>5</b>
<b>Engager le dialogue : la 1<sup>re</sup> rencontre avec ses élus</b>	<b>5</b>
Pourquoi rencontrer vos élus ? Quel(s) élu(s) rencontrer ?	5
Qui doit communiquer avec vos élus ?	5
Quand devez-vous communiquer avec vos élus ?	5
Quels sont les objectifs de la 1 <sup>re</sup> rencontre avec vos élus ?	6
<b>Maintenir le dialogue : les rencontres intermédiaires</b>	<b>7</b>
Pourquoi tenir informés ses élus ?	7
Quand revenir vers eux ?	7
Quel(s) élu(s) rencontrer ?	7
<b>Communiquer largement : la présentation au conseil municipal</b>	<b>8</b>
Qui doit présenter votre projet en conseil municipal ?	8
Quand devez-vous présenter votre projet en conseil municipal ?	8
Quels sont les objectifs de la présentation de votre projet au conseil municipal ?	8
<b>QUELLES SONT LES INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX ÉLUS ?</b>	<b>9</b>
Vous présenter	9
Qu'est-ce que la méthanisation agricole ?	9
Pourquoi voulez-vous développer une unité de méthanisation ?	10
Décrire les étapes de votre projet	11
Focus sur la présentation au conseil municipal	12
<b>LES POINTS DE VIGILANCE QUE POURRAIT SUSCITER VOTRE PROJET</b>	<b>13</b>
Questions liées aux nuisances potentielles du projet	13
Questions liées au modèle agricole et aux impacts environnementaux	14
<b>QUELQUES CONSEILS POUR VOUS PRÉPARER À UN ÉCHANGE AVEC VOS ÉLUS</b>	<b>15</b>
<b>MAIS QUE FAIRE EN CAS D'OPPOSITION ?</b>	<b>16</b>
Quelle posture adopter ?	16
Comment réagir face à une opposition ?	16
Mes élus s'opposent...	16
... parce que je n'ai pas construit de démarche de concertation	16
... parce qu'ils sont opposés au développement de la méthanisation	17

## CE QUE CE GUIDE EST

**Un outil pour construire un dialogue territorial avec les élus de la (ou les) commune (s) concernée(s) par le projet de méthanisation.**

Mais c'est quoi une commune concernée par le projet ?

C'est bien sûr la commune où sera localisée l'unité de méthanisation, mais aussi les communes des apporteurs de matières régulières (impact sur le trafic routier), les communes qui devront être traversées pour le raccordement au réseau de gaz, héberger des ouvrages de stockage de digestats, etc.

## CE QUE CE GUIDE N'EST PAS

- **Un outil de diagnostic territorial.** Il existe le guide de l'ADEME informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation pour cela : <https://aile.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/guide-informer-et-dialoguer-methanisation-032018.pdf> ou le guide CAP métha77 : [https://www.iau-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Methanisation/GUIDE-DES-BONNES-PRATIQUES-METHANISATION\\_web.pdf](https://www.iau-idf.fr/fileadmin/DataStorageKit/AREC/Methanisation/GUIDE-DES-BONNES-PRATIQUES-METHANISATION_web.pdf)
- **Un outil pour construire un dialogue territorial avec ses riverains.** Il existe le guide du Centre Ressource du Développement Durable Piloter votre projet de méthanisation en lien avec les acteurs de votre territoire : <https://aile.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/dialogue-CERDD.pdf>
- **Un outil pour se positionner sur les points de vigilance que pourrait susciter votre projet.** Il existe le guide France Nature Environnement le Méthascope : [https://aile.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/Methascope-WEB\\_oct2019.pdf](https://aile.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/Methascope-WEB_oct2019.pdf) pour cela.
- **Une démarche exhaustive de l'ensemble de la concertation à réaliser.** Selon les conclusions de votre diagnostic territorial il faut faudra éventuellement rencontrer les associations environnementales, les agriculteurs environnants, les instances de l'état (préfecture, DDPP, etc.)
- **Une source d'information générale sur la méthanisation.** Pour cela, il vaut mieux consulter infometha (<https://www.infometha.org>) ; methaRadio (<https://podcast.ausha.co/metha-radio-le-podcast-qui-diffuse-du-gaz-vert-dans-votre-territoire>) ; décrypter l'énergie (<https://decrypterlenergie.org/comprendre-la-methanisation-agricole>)

# INTRODUCTION

Vos voisins, vos élus, et les autres parties prenantes de votre territoire vont légitimement s'interroger sur votre projet de méthanisation. Il est important de se mettre à leur place : la production de gaz renouvelable suscite des questions.

En l'absence d'informations claires et d'échanges directs, ces questions peuvent se transformer en inquiétudes puis en oppositions. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de construire un **dialogue territorial**.

Ce guide, **à destination des porteurs de projets de méthanisation agricole**, référence les **bonnes pratiques de concertation** à adopter pour instaurer un **dialogue avec ses élus territoriaux**.

La plupart des projets qui ont suscité une opposition en Bretagne et dans les Pays de la Loire sont ceux dont la démarche de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes a été la moins aboutie.

Si une démarche de concertation n'est pas une garantie d'intégration territoriale, elle améliore grandement vos chances de soutien.

Vous trouverez également dans ce guide quelques conseils afin de vous préparer si, malgré vos efforts de concertation, une opposition locale apparaissait.



Avant d'engager toute démarche de concertation, vous devez commencer par effectuer votre **diagnostic territorial** pour :

- **Délimiter** votre territoire, qui correspond à la zone qui sera impactée par l'implantation du projet, par le trafic routier induit par les échanges de matières, par la zone de raccordement au réseau d'énergie, etc.
- **Comprendre** votre territoire (atouts, points faibles, environnement, etc.).
- Identifier les **acteurs** en lien avec la méthanisation (rôles, rapports de force, leurs liens, etc.).
- Connaître l'**historique** du territoire au regard du développement des énergies renouvelables (EnR) (présence d'EnR, identifier les difficultés rencontrées en phase de développement, problèmes en phase d'exploitation, etc.)



**L'astuce : Mettez-vous en réseau ! L'agriculteur-méthaniseur le plus proche ; AILE ; l'AAMF, etc.**  
Vous pouvez également effectuer ce diagnostic avec votre bureau d'études ou une agence de concertation.

# DIALOGUER AVEC SES ÉLUS

## LES ÉTAPES EN QUESTIONS / REPONSES

---

### ENGAGER LE DIALOGUE : LA 1<sup>RE</sup> RENCONTRE AVEC SES ÉLUS

#### POURQUOI RENCONTRER VOS ÉLUS ?

La méthanisation est une activité agricole ou industrielle de valorisation des déchets du territoire, développée par ses acteurs, dont l'énergie produite est valorisée localement. Celle-ci va induire des changements au sein de votre territoire : il est donc essentiel que vos élus locaux en soient rapidement informés. Ils le seront de toute manière par l'instruction des dossiers administratifs, alors pourquoi attendre ?

De plus, **vos élus ont une vue d'ensemble de votre territoire**. Ils pourront vous conseiller dans la mise en place de votre processus de concertation. Peut-être ont-ils connaissance de faits antérieurs dont vous ignorez l'existence qui vous permettront de mieux piloter votre dialogue ; ou connaissent-ils des personnes ressources que vous pourriez consulter. Un dialogue bien construit, c'est du gagnant-gagnant.

#### QUEL(S) ÉLU(S) RENCONTRER ?

Rencontrez **les élus des communes impactées par le projet de méthanisation**. Par exemple, si votre projet est localisé sur une commune, mais qu'un de vos apporteurs de matières régulier est localisé sur une autre, il vous faudra rencontrer les élus des deux communes, car toutes deux seront impactées par le trafic routier.

Pour une **1<sup>re</sup> rencontre**, mieux vaut la faire en **petit comité**. Demandez à vous entretenir avec Monsieur ou Madame le Maire et/ou avec l' élu en charge de l'agriculture. Néanmoins, si vous connaissez un élu, ou si quelqu'un vous a recommandé de débiter votre dialogue avec un autre élu que ceux mentionnés ici, engagez le dialogue avec eux.

#### QUI DOIT COMMUNIQUER AVEC VOS ÉLUS ?

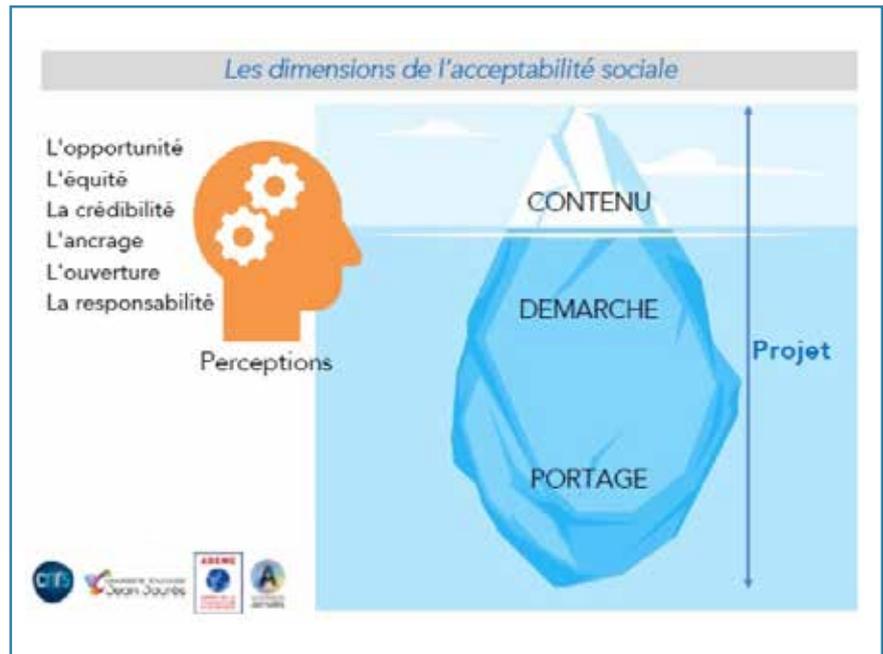
La bonne personne pour communiquer, **c'est vous !**

Il est fondamental que vos élus n'apprennent pas l'existence de votre projet par personne interposée. Ces personnes ne maîtrisent pas le projet aussi bien que vous. Vous seul êtes en mesure de communiquer sur l'état d'avancement de votre réflexion, sur vos choix techniques et sur les impacts de l'unité de méthanisation sur la commune et le territoire.

#### QUAND DEVEZ-VOUS COMMUNIQUER AVEC VOS ÉLUS ?

**Plus vous communiquerez tôt, plus votre projet aura de chance d'être maîtrisé et accepté par vos élus.** Le bon moment peut parfois être difficile à cerner. Mais il faut vous assurer de les informer avant qu'ils n'apprennent l'existence de votre projet lors de l'instruction administrative, ou pire encore, par un groupe local d'opposants.

Contrairement aux idées reçues **il est possible d'engager une communication de votre projet avant même que les contours techniques en soient définis**. Cela démontre au contraire que vous êtes dans une démarche de concertation. Un projet n'est pas seulement caractérisé sur son contenu (les informations techniques propres au projet) mais également par son **portage** (« qui vous êtes ») et sa **démarche** (« pourquoi voulez-vous développer ce projet »). Or, ces deux dernières dimensions sont souvent aussi importantes que la première comme illustré dans le schéma (ci-contre) d'Acceptables Avenirs. En effet, les élus seront sensibles à votre souhait de communiquer et dialoguer avec eux et aux raisons qui vous ont amené à développer votre projet.



**Vous pourrez commencer à engager une communication sur le contenu par exemple une fois que votre étude de faisabilité est en cours de réalisation.» par « Par exemple, vous pourrez commencer à engager une communication sur le contenu une fois que votre étude de faisabilité est en cours de réalisation.**

Vous serez alors en mesure de communiquer sur :

- La voie de valorisation du biogaz (injection, cogénération)
- Les intrants principaux (origine agricole ou non, présence ou non d'effluents d'élevage, etc.)
- Les partenaires territoriaux potentiels
- La localisation éventuelle (sur votre exploitation, au barycentre des exploitations agricoles partenaires, etc.)
- L'hypothèse d'emprise sur le foncier (5.000 m<sup>2</sup>, 5 ha, etc.)
- Le devenir du digestat

Pour la première rencontre, il n'est donc pas nécessaire d'avoir les résultats de votre étude de faisabilité, ni d'avoir minutieusement décrit votre ration, votre procédé, etc. Il n'est pas nécessaire non plus d'avoir décidé de la localisation. Vous pouvez avoir une idée de **la localisation, mais celle-ci doit impérativement être discutée avec les parties prenantes** : les élus, mais aussi les associations environnementales, les riverains, etc.



### L'astuce pour communiquer avec les riverains :

La communication avec les riverains doit débuter dès le choix potentiel de **la parcelle d'implantation. Identifier avec vos élus les éventuelles problématiques associées à ce terrain avant de rencontrer vos potentiels futurs riverains.**

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA 1<sup>RE</sup> RENCONTRE AVEC VOS ÉLUS ?

Les objectifs de cet échange sont :

- Vous présenter
- Expliquer vos motivations et l'historique de votre réflexion
- Évoquer les éléments clés de votre projet dont vous disposez au jour de la rencontre
- Recueillir les questions éventuelles
- Instaurer un calendrier de concertation et de dialogue avec les élus pour le suivi de votre projet



## MAINTENIR LE DIALOGUE : LES RENCONTRES INTERMÉDIAIRES

### POURQUOI TENIR INFORMÉS SES ÉLUS ?

Pour maintenir un climat de confiance et de transparence avec vos élus, il est important que vous les informiez des principales évolutions de votre projet. Pour cela, **engagez-vous à revenir auprès d'eux le moment venu.**

### QUAND REVENIR VERS EUX ?

Vous pouvez par exemple revenir vers eux lorsque vous ciblez une parcelle sur laquelle **vous souhaiteriez** construire votre unité de méthanisation, lorsque vous disposez d'une quantification de l'impact sur le trafic routier de la commune, etc. Outre la communication sur ces éléments de précision, ce sera également un moment d'échange où vous pourrez de nouveau répondre aux questions de vos élus afin de recueillir et de comprendre leurs éventuelles inquiétudes.

### QUEL(S) ÉLU(S) RENCONTRER ?

Au cours de ces rencontres intermédiaires, qui succèdent la première rencontre mais qui précèdent la présentation au conseil municipal, vous pouvez également demander à vous entretenir avec les différents élus dont l'administration est transversale à la méthanisation : l'élu à la transition énergétique, à la voirie, à l'urbanisme, aux déchets, etc.

#### Le rappel

**Si votre projet concerne plusieurs communes, il vous faut rééditer vos rencontres avec les élus de chaque commune. Il peut également être utile de prendre contact avec la communauté de communes ainsi que le syndicat départemental d'énergie.**



# COMMUNIQUER LARGEMENT : LA PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

## QUI DOIT PRÉSENTER VOTRE PROJET EN CONSEIL MUNICIPAL ?

La bonne personne pour présenter votre projet : **c'est toujours vous !**

Néanmoins, il est conseillé de ne pas y aller seul et d'être accompagné par au moins un de vos partenaires :

- AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) : bureau d'études et/ou constructeur,
- Les autres partenaires du projet : gestionnaire de réseaux, représentant de la Chambre d'agriculture, ou autres.

## QUAND DEVEZ-VOUS PRÉSENTER VOTRE PROJET EN CONSEIL MUNICIPAL ?

Il est vivement recommandé d'organiser cet échange **avant le dépôt des dossiers administratifs** (permis de construire, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Vous aurez une idée précise du dimensionnement de votre projet, de la typologie et du tonnage des intrants mobilisés, et vous aurez également étudié les différents impacts potentiels engendrés par votre projet. Autrement dit, vous arriverez avec des faits sur ce que serait réellement votre projet.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Les objectifs de cette présentation sont :

- S'assurer que le projet a été présenté à l'ensemble des élus du territoire
- Apporter des précisions sur les paramètres techniques clés de votre projet
- Présenter les échéances à venir (visibilité sur les instructions administratives en cours, démarrage de la construction, date de mise en service estimée, etc.)
- Détailler les actions de communication menées et envisagées auprès des riverains et des acteurs du territoire (habitants, associations, élus départementaux/régionaux, etc.)
- Recueillir les questions éventuelles en fin de présentation



# QUELLES SONT LES INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX ÉLUS ?

---

Vous trouverez ci-dessous, une proposition d'articulation de votre présentation. Sans être exhaustive, il est conseillé de rendre compte des points suivants.

Dans la suite de ce guide, vous trouverez des références qui vous aideront à étoffer votre argumentaire. N'hésitez pas à illustrer votre discours par des images, des schémas ou des vidéos, que vous présenterez aux élus au cours de vos rencontres.

## VOUS PRÉSENTER

Présentez-vous et présentez votre exploitation. Depuis quand êtes-vous installé sur la commune ? Que produisez-vous ? Comment le commercialisez-vous ? Quels sont vos partenaires locaux ? etc.

Faites simple, il faut que vos élus comprennent votre métier et vos objectifs.

## QU'EST-CE QUE LA MÉTHANISATION AGRICOLE ?

Votre objectif : **vulgariser la méthanisation et ses enjeux**, sans entrer dans des détails techniques.

Ici, vous devez présenter à vos élus :

- Quels sont les grands principes de la méthanisation ?
- Quels sont les substrats qui peuvent être utilisés en méthanisation ?
- Comment sont valorisés le biogaz et le digestat ?



### Guide

**La méthanisation en 10 questions**

<https://www.ademe.fr/methanisation-10-questions>



### Sites web

**Infometha**

<https://www.infometha.org/>

**AILE**

<https://aile.asso.fr/biogaz/>



### Vidéo

**La méthanisation**

[https://www.youtube.com/watch?v=kUgZTGICo3w&ab\\_channel=AliFarkaTour%C3%A9A9AliFarkaTour%C3%A9A9](https://www.youtube.com/watch?v=kUgZTGICo3w&ab_channel=AliFarkaTour%C3%A9A9AliFarkaTour%C3%A9A9)

## POURQUOI VOULEZ-VOUS DÉVELOPPER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION ?

C'est l'enjeu central de votre rencontre : **exprimer les raisons qui vous ont conduit à initier un projet de méthanisation.**

Vous devez souligner que la méthanisation n'est pas indépendante de votre exploitation, mais qu'elle s'ancre dans le prolongement de votre activité agricole. Montrer à vos élus que vous êtes le moteur de votre projet, que vous avez progressivement mûri votre réflexion et que **vous savez pourquoi vous vous y engagez**. Plus vous démontrerez la synergie entre votre exploitation, vos objectifs et la méthanisation, plus vous donnerez confiance aux élus.

Pour cela, vous pouvez par exemple **vous appuyer sur les avantages de la méthanisation à l'échelle d'une exploitation agricole, et les mettre en perspective avec vos besoins et contraintes actuels, afin de montrer en quoi la méthanisation apporterait une réponse**. À partir de l'état zéro, c'est-à-dire votre situation actuelle, montrer les impacts positifs du développement d'une unité de méthanisation et des changements occasionnés.

De manière non-exhaustive, les avantages de la méthanisation à l'échelle de l'exploitation agricole peuvent être :

- **Économique** (pérenniser votre exploitation, apporter un complément de revenus stable sur 15 ou 20 ans, augmenter la résilience de votre exploitation en diversifiant ses revenus)
- **Réglementaire** (mise aux normes des bâtiments de stockage, modernisation du matériel d'épandage)
- **Environnemental** (limiter les gaz à effet de serre, produire de l'énergie renouvelable, mieux valoriser ses déchets, s'ancre dans une démarche d'économie circulaire et locale, réduire l'usage de fertilisants d'origine chimique)
- **Agronomique** (maintien de la matière organique dans les sols, développement des couverts végétaux en interculture, diversification/allongement des rotations culturales)
- **Logistique** (mutualiser le transport et l'épandage des effluents)
- **Social et sociétal** (création d'emplois locaux, recours à des partenaires locaux, renforcement de l'inclusion territoriale de l'exploitation)



**L'astuce : Si vos élus comprendront parfaitement en quoi la méthanisation produira de l'énergie renouvelable pour le territoire, ils auront peut-être des questions sur les sujets agronomiques. Prenez le temps de vulgariser vos compétences, afin que votre discours soit intelligible et que vos messages soient transmis.**

Enfin, il est également central de rappeler les bénéfices que la méthanisation offre pour le territoire qui l'accueille et d'**insister sur les usages de cette énergie**. L'enjeu : produire une énergie locale pour satisfaire les besoins énergétiques de la collectivité (chauffage, électricité, mobilité, etc.).

### TÉMOIGNAGES D'AGRICULTEURS

**Un éleveur à Aix-en-Pévèle (59)**

<https://youtu.be/xyp-TJaBq0w>

**Agriculteurs à Bousbecque (59)**

<https://youtube/5nFEvIpmJHg>

**Agriculteur en Mayenne (53)**

<https://podcast.ausha.co/metha-radio-le-podcast-qui-diffuse-du-gaz-vert-dans-votre-territoire/episode-bonus-temoignage-benoit-dutertre-methaniseur-en-mayenne-depuis-septembre-2020>

**Geoffrey MASSON, Président de Biogaz de l'Orvin (10)**

[https://www.youtube.com/watch?v=IcXWQLMS3hw&ab\\_channel=LaFermeDigitale](https://www.youtube.com/watch?v=IcXWQLMS3hw&ab_channel=LaFermeDigitale)

**Jules CHARMOY explique comment la méthanisation va lui permettre de valoriser son fumier pour arriver à terme à une ferme autonome en énergie**

<https://osez-agroecologie.org/charmoy-videos>

**Réseau des AAMF**

<https://youtu.be/V5SVKBhR4-o>

**Méthavéore – unité de méthanisation**

[https://www.youtube.com/watch?v=7IBW4TJoC8k&ab\\_channel=GRDF](https://www.youtube.com/watch?v=7IBW4TJoC8k&ab_channel=GRDF)

Et d'une façon plus globale, rappeler par exemple, que la méthanisation :

- Contribue à l'équilibre énergétique du territoire
- Réduit les odeurs lors de l'épandage (l'impact positif le plus concret pour vos voisins)
- Réduit les émissions de gaz à effet de serre par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques
- Crée des emplois locaux
- Peut valoriser des déchets territoriaux (tonte de pelouse, biodéchets, déchets d'un industriel, etc.).



### Les outils pour appuyer votre discours

**Inspirez-vous des témoignages de vos pairs** qui expliquent pourquoi ils ont choisi de développer un projet de méthanisation agricole.

**Il est indispensable de bien prendre en compte le contexte local et les éventuels contre-exemples sur des communes voisines** (dans ce cas, il faudra vous efforcer de montrer en quoi votre projet est différent).

## DÉCRIRE LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET

Votre objectif : **communiquer avec transparence sur les prochaines étapes de votre projet.**

Vous devez répondre à ces deux questions :

- **Qu'est-ce qui a déjà été fait ?**
- **Quelles sont les prochaines étapes ?**

Commencer par décrire l'historique de votre projet, en mentionnant les personnes que vous avez rencontrées ou les différents événements sur la méthanisation auxquels vous avez pu participer, en témoignant quels rôles ont-ils eu dans votre réflexion. Puis, rendez compte des différentes études que vous avez pu réaliser, et de leur état d'avancement. N'hésitez pas à mettre en avant vos partenaires, s'ils sont déjà identifiés.

Ensuite, décrivez les prochaines étapes de votre projet. Il n'est pas indispensable d'être exhaustif, il est seulement important de souligner les étapes principales (rendu de l'étude de faisabilité, de l'étude détaillée ou de dimensionnement, choix potentiel d'une parcelle, etc.). Si vous êtes en mesure de construire un macro-planning, n'hésitez pas à leur transmettre.

### Les outils pour appuyer votre discours

De l'idée jusqu'à la mise en service, de nombreuses étapes jalonnent le développement d'un projet de méthanisation. Vous trouverez sur notre site un récapitulatif des différentes phases de votre projet et comment nous pouvons vous accompagner.



### Site web

AILE

<https://aile.asso.fr/biogaz/votre-projet/les-etapes>

## FOCUS SUR LA PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

### Les conseils pour bien préparer votre présentation

La **présentation doit être accessible à tous et synthétique**. Il ne faut pas chercher à intégrer toutes les informations concernant votre projet sur le support, mais de se concentrer sur celles qui intéressent le plus les élus (trafic routier, la gestion des odeurs, l'intégration paysagère, maîtrise des risques, le nombre d'emplois créé, votre capacité de production énergétique, les démarches de concertations avec les administrés de la commune, etc.).

En amont de la préparation de votre présentation, **demandez de combien de temps vous disposez pour votre présentation**. Il est impératif d'inclure un échange avec vos élus, afin de répondre à leurs questions éventuelles.

**Il est important que vous élaboriez un support visuel** afin d'appuyer le discours de votre présentation. Celui-ci a une double utilité : il améliore l'attention et la compréhension de vos auditeurs et vous fournit un appui visuel pour ne pas omettre d'éléments de présentation tout en vous aidant à articuler votre exposé.

Si jamais vous n'avez pas de réponse à fournir à une des questions posées, pas de panique : vous n'êtes pas supposé avoir réponse à tout ! C'est d'ailleurs mieux de différer la réponse plutôt que d'en faire une précipitée. Aussi, vous pouvez vous engager à revenir vers vos élus dans un second temps, afin de leur fournir une réponse appropriée.

Si possible, **testez la présentation** auprès du maire ou d'un autre élu de confiance qui vous apportera un regard extérieur.

Dans tous les cas, **il faut rester concentré sur les éléments clé de votre projet**. Tout en restant à l'écoute, il convient de ne pas tomber dans un débat généraliste sur la méthanisation ou sur le modèle agricole français.

# LES POINTS DE VIGILANCE QUE POURRAIT SUSCITER VOTRE PROJET

## QUESTIONS LIÉES AUX NUISANCES POTENTIELLES DU PROJET

Une unité de méthanisation est une activité agricole ou industrielle qui est susceptible de générer certaines nuisances, qu'il faut anticiper pour mieux les limiter. De fait, toute activité humaine en génère, l'important est de montrer que les bénéfices sont largement supérieurs aux risques. Il existe de nombreuses actions qui permettent de limiter les nuisances, afin qu'elles ne perturbent pas les riverains et les administrés de la commune concernée.

Les nuisances pouvant être induites par un projet de méthanisation doivent être comparées avec la situation actuelle. **Il est primordial de bien caractériser "l'état zéro" et d'en circonscrire les nuisances déjà existantes, afin de comparer un scénario "avant méthanisation" avec un scénario "après méthanisation"**. Par exemple, si vous passez aujourd'hui 2 fois par jour en tracteur devant la mairie et que demain, vous passerez 5 fois, la nuisance engendrée par la méthanisation c'est 3 passages, non pas 5.

Les nuisances suivantes font généralement partie des craintes des élus locaux. Dans les fiches ci-dessous, vous trouverez des exemples d'action concrète qui permettent de les limiter.

- **Odeur**
- **Trafic routier**
- **Impact sur le paysage**
- **Risque d'explosion**
- **Impact sur le prix de l'immobilier**

Si vous n'avez pas (encore) de réponse, il vaut mieux revenir vers les élus dans un second temps, plutôt que de fournir des informations approximatives et/ou pouvant évoluer en fonction du développement de votre projet. De plus, ne vous engagez pas à réaliser l'intégralité des mesures mentionnées. Cela dépend de votre contexte local. Les nuisances ne sont pas les mêmes partout et toutes ces mesures ne sont pas forcément nécessaires.



### L'astuce : N'hésitez pas à proposer une visite de site comparable au projet que vous envisagez !

Pour que vos élus puissent se faire une idée concrète de ce qu'est une unité de méthanisation, rien de mieux qu'ils l'observent par eux-mêmes. Il est important que le site visité soit comparable à celui de votre projet. Si vous n'avez pas encore dimensionné votre projet, engagez-vous à proposer à vos élus une visite de site, le moment venu.

Pour toute organisation de visite, mettez-vous en lien avec votre interlocuteur GRDF.

### Les outils pour appuyer votre discours

Vous pouvez retrouver des outils pour appuyer votre discours sur le site [aile.asso.fr/biogaz](https://aile.asso.fr/biogaz). Il existe également une synthèse sur l'impact de la méthanisation sur le prix de l'immobilier téléchargeable sur : <https://2050.eco/immobilier/>



### Site web

**AILE**  
<https://aile.asso.fr>

## QUESTIONS LIÉES AU MODÈLE AGRICOLE ET AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Selon la sensibilité de vos élus sur les sujets agricoles, il est possible que la méthanisation suscite des questions plus générales sur le modèle agricole de votre exploitation :

- Intensification et concentration de l'élevage
- Concurrence des terres entre l'usage alimentaire et énergétique, en particulier si vous intégrez des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), souvent confondues avec des cultures dédiées.
- Pression sur le prix du fourrage

De même, les énergies renouvelables sont parfois mal comprises, des questions plus générales sur les impacts environnementaux peuvent être abordées :

- Risques liés aux nitrates et à la pollution de l'eau
- Le bilan gaz à effet de serre de la méthanisation
- L'impact de l'épandage du digestat sur les sols

Aussi, vous devez avoir des pistes de réflexion à apporter au cas où les élus vous interrogeraient sur ces thématiques.

N'hésitez pas à demander conseil auprès de spécialistes du sujet, tels que la Chambre d'agriculture ou l'Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement (AILE - <https://aile.asso.fr/biogaz>)



### Les outils pour appuyer votre discours

- De nombreux articles d'Infometha traitent de ces sujets sur <https://www.infometha.org/effets-agronomiques>
- Rapport sur les conditions de durabilité de la méthanisation de WWF <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/methanisation-agricole-quel-cadre-de-durabilite-pour-cette-filiere>
- Vidéo sur la matière organique en méthanisation [https://www.youtube.com/watch?v=AbANPkINAig&ab\\_channel=WattsNewTV](https://www.youtube.com/watch?v=AbANPkINAig&ab_channel=WattsNewTV)
- Toutes les infos pratiques sur l'épandage du digestat <https://aile.asso.fr/biogaz/ressources-outils/le-digestat/>
- Décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016 pris pour l'application de l'article L. 541-39 du code de l'environnement autorisant 15 % du tonnage de cultures dédiées dans la ration d'une méthaniseur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032855125>
- Informations sur les CIVE <https://www.arvalis-infos.fr/les-cultures-intermediaires-a-vocation-energetique-un-itineraire-bien-specifique-@/view-19062-arvarticle.html>

# QUELQUES CONSEILS POUR VOUS PRÉPARER À UN ÉCHANGE AVEC VOS ÉLUS

---

## Un sujet complexe, mais des mots simples

Efforcez-vous de présenter votre projet le plus simplement possible, sans utiliser de termes techniques. Préférez par exemple « une dégradation en l'absence d'oxygène » à « une dégradation anaérobie » ; parlez de « déjections animales » plutôt que « d'effluents d'élevage ». Chaque mot technique employé doit être minutieusement expliqué.

## L'écoute, facteur clé de réussite

Gardez à l'esprit le devoir de neutralité des élus qui représentent l'ensemble de leurs administrés. Il est donc important que vous vous mettiez à la place de vos élus pour mieux comprendre leurs enjeux.

## Restez prudent sur vos engagements et dans vos réponses

Les projets de méthanisation sont complexes et vos interlocuteurs peuvent comprendre que vous ne déteniez pas (encore) toutes les réponses à leurs interrogations. En fonction de l'avancée de votre projet, certains éléments ne sont pas encore définis.

Votre objectif est de ne pas donner l'impression d'imposer votre projet sans concertation. Prenez d'ailleurs soin de **parler de votre projet au conditionnel**, et non au futur. Ne faites pas de promesses que vous ne serez pas capables de tenir.

## Communiquer avec transparence

Tout dépend du niveau de connaissances que vous avez de votre projet au moment de la rencontre avec vos élus. Si les contours de votre projet sont stabilisés (définition du tonnage, catégorie des matières à méthaniser - effluents, CIVE, etc.), parlez-en. En effet, si certaines caractéristiques de votre projet sont définies et que vous n'en parlez pas lors de cet échange, cela peut nuire à la relation de confiance à tisser, clé de réussite pour avoir le soutien des élus. Si ces points ne sont pas encore arrêtés, communiquer sur les éléments de votre projet dont vous disposez le jour de la rencontre.

### Conseils généraux pour réussir cet échange :

- Être complètement **transparent**
- S'appuyer sur des faits scientifiques et des expériences réussies de méthaniseurs locaux
- Ne faire aucune promesse qu'il ne soit possible de tenir
- Être pédagogue
- Montrer que vous êtes acteur et moteur de votre projet et que vous êtes un porteur de projet **digne de confiance**



# MAIS QUE FAIRE EN CAS D'OPPOSITION ?

---

Ce guide explique une des démarches de concertation possible pour instaurer un climat de dialogue avec ses élus territoriaux. Néanmoins, il est possible que celle-ci ne fonctionne pas.

## QUELLE POSTURE ADOPTER ?

Dans ces cas compliqués, **il est fondamental de garder son calme** et de toujours **rester dans une démarche constructive**. S'énerver, c'est rompre le dialogue et sans dialogue, pas d'acceptation.

Il est également **vivement conseillé** de vous faire accompagner. Vous trouverez sur l'annuaire de l'association AILE une rubrique « Agence de médiation »<sup>1</sup>.

## COMMENT RÉAGIR FACE À UNE OPPOSITION ?

Gérer au quotidien un climat d'opposition et de tensions autour de votre projet n'est pas chose facile.

Voici quelques recommandations pour vous aider dans cette démarche :

- Garder à l'esprit que **les opposants sont contre votre projet et non pas contre vous**. Il est fondamental de distinguer l'*humain* du projet.
- Même si une partie de vos élus devait y être opposée, vous avez peut-être gagné le soutien de certains. Identifiez-les et appuyez-vous sur eux pour construire un débat.
- Au cours de vos rencontres avec vos élus, restez centré sur votre projet et **ne deviez pas sur des débats de principe sur la méthanisation**
- Défendez votre projet par des faits (arguments rationnels et scientifiques) tout en restant ouvert au débat sur les points de vigilance qu'ont vos élus.

## MES ÉLUS S'OPPOSENT ...

Dans cette partie, l'opposition n'est pas caractérisée par la réticence d'une partie seulement de vos élus, mais par une position commune du conseil municipal, manifestée par une lettre ouverte, un affichage public, un recours, etc.

## ... PARCE QUE JE N'AI PAS CONSTRUIT DE DÉMARCHE DE CONCERTATION

Être mis devant le fait accompli n'est plaisant pour personne, et les élus ne dérogent pas à cette règle. S'ils découvrent un projet ficelé, sans qu'ils puissent apporter leur contribution ou émettre certaines réserves et qu'ils s'opposent, il vous sera nécessaire d'**entrer dans une phase de dialogue**.

**Dialoguer se distingue de communiquer.** Dans cette situation, il ne suffira probablement pas d'informer vos élus des différentes caractéristiques de votre projet pour réussir à faire évoluer leur position. Identifiez ensemble les différents points de blocage sur lesquels vos élus s'arrêtent. Selon toute vraisemblance, il vous faudra rediscuter de certains éléments dimensionnant de votre projet.

---

<sup>1</sup> <https://aile.asso.fr/biogaz/votre-projet/aile-vous-accompagne/lannuaire/>

## ... PARCE QU'ILS SONT OPPOSÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

Vous avez construit une vraie démarche de dialogue, mais vos élus s'opposent à la méthanisation en général.

Assurez-vous tout d'abord qu'ils disposent des connaissances nécessaires et que ce refus n'est pas une peur de l'inconnu, mais une position réfléchie. Dans le premier cas, il vous faudra recommencer un travail de pédagogie pour que vous leur présentiez de nouveau les enjeux de la méthanisation.

Le second cas est une **situation complexe. Vous faire accompagner est une nécessité.** Informez AILE, votre département et/ou syndicat d'énergie et vos différents partenaires de cette opposition de principe.

Vos élus ne peuvent pas aller à l'encontre d'un processus de dialogue entre leurs administrés. Il vous faudra **organiser des séances publiques avec la population pour exposer votre projet et la mettre en débat.** Pas la peine d'être technique, l'important est de se concentrer sur la gouvernance et la gestion des nuisances. Votre objectif, c'est d'obtenir le soutien d'une partie de la population pour faire évoluer la position de vos élus.

Si vous n'obtenez pas le soutien de la population, il est vraisemblable que votre projet ne voit jamais le jour, en tout cas dans sa configuration actuelle.

Si un groupe vous soutient et que vos élus changent leur position, vous devez tout de même respecter une règle d'or : développer le projet avec les éléments qui ont été débattus et respecter vos engagements. Votre exemplarité sera la clé de votre tranquillité.

### Pour en savoir plus...

N'hésitez pas à nous contacter à [info@aile.asso.fr](mailto:info@aile.asso.fr)

ou à vous rendre notre site internet [aile.asso.fr/biogaz/](http://aile.asso.fr/biogaz/) ou sur [infometha.org](http://infometha.org)

Ce guide a été réalisé par  
l'Association d'Initiative Locale  
pour l'Énergie et l'Environnement – AILE



Nous remercions également,  
pour leur contribution à ce guide

